



# **L'usage des gains exclusifs dans le service public burkinabè**

Réflexions autour de la  
dépendance des usagers



**Julia Seiermann**

Ce travail a été réalisé dans le cadre des activités du Laboratoire Citoyennetés sous la responsabilité de Jean-Pierre Jacob et Peter Hochet

---

### Référence bibliographique pour citation

Julia Seiermann, L'usage des gains exclusifs dans le service public burkinabè. Réflexions autour de la dépendance des usagers, Étude Recit n° 34, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 19p.

#### Résumé

Au Burkina Faso, les agents des services publics sont parfois tentés de mettre en place une stratégie des gains exclusifs pour obliger les usagers à consommer certaines offres de service. Ils conditionneront par exemple l'accès à un bien prisé (le gain exclusif dans la terminologie retenue) à la consommation d'un autre bien (le pré-requis). Cette étude cherche à explorer la validité de cette hypothèse utilisée dans de nombreux travaux du Laboratoire Citoyennetés en testant 3 hypothèses complémentaires :

- 1) Les agents du service public local souhaitent mettre en place des gains exclusifs quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis d'un service donné (le pré-requis) est faible ;
- 2) une stratégie de gains exclusifs est susceptible d'aboutir quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis du gain exclusif est relativement fort ;
- 3) si ce sont des institutions différentes qui produisent le pré-requis et le gain exclusif, une volonté de coopération entre agences du service public local est nécessaire pour la mise en place d'une stratégie réussie.

#### Abstract

*In Burkina Faso, civil servants are sometimes using exclusive gains to oblige users to consume certain services. For example, access to certain goods (the exclusive gain according to the terminology used here) is made conditional upon the consumption of another good. (the pre-requisite). This study attempts to explore the validity of the concept of exclusive gain by testing 3 complementary assumptions:*

- 1) The civil servants set up exclusive gains when the degree of dependence of the users with respect to a given service (the pre-requisite) is weak;*
- 2) a strategy of exclusive gains is likely to succeed when the degree of dependence of the users with respect to the exclusive gain is relatively strong;*
- 3) if different institutions are producing the pre-requisite and the exclusive gain, cooperation between them is necessary for the implementation of a successful strategy.*

Mots-clés: gain exclusif, comportements des agents et des usagers, coordination des institutions

Key words: exclusive gain, civil servants and users behaviours, cooperation between institutions

## **Table des matières**

INTRODUCTION.....	4
GAINS EXCLUSIFS ET DÉPENDANCE DES USAGERS.....	4
Dans quelles conditions les institutions souhaitent-elles instituer des gains exclusifs ? ....	5
Dans quelles conditions une stratégie de gains exclusifs peut-elle aboutir ? .....	6
Adaptation des critères de dépendance au contexte burkinabè.....	7
ETUDE DE CAS : GAINS EXCLUSIFS A BOROMO .....	8
La chaîne de gains exclusifs dans le service public local à Boromo.....	9
Gains exclusifs et dépendance des usagers à Boromo .....	9
Attestation d'accouchement ou suivi médical de la grossesse .....	9
Actes de naissance .....	11
Scolarisation.....	11
Vérification des hypothèses théoriques à partir des observations à Boromo.....	12
CONCLUSION .....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

---

Le phénomène de la mise en place de « gains exclusifs » a été observé et conceptualisé par les chercheurs du Laboratoire Citoyennetés dans l'étude du service public local au Burkina Faso, et aussi dans le domaine du développement en général en Afrique de l'Ouest. Suivant leur définition, les gains exclusifs sont :

« ... des services ou des biens que les institutions (services publics, ONG...) délivrent aux bénéficiaires en échange d'un certain type de comportement de leur part » (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 8).

Ce travail est centré sur l'usage de la notion de gains exclusifs dans le service public local au Burkina Faso uniquement, et plus précisément dans la commune de Boromo (province des Balé). Son but sera d'étudier ce phénomène selon le cadre théorique proposé par Bruno Jobert, qui analyse le rapport entre usagers et agents du service public comme une « *relation d'échange et de pouvoir* » (1992 : 42) dans laquelle la possibilité de faire défection constitue une variable clé. Cette approche est en accord avec celle du Laboratoire Citoyennetés dans la mesure où elle comprend la relation entre usagers et agents comme une relation entre offre et demande du service public (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 6). Bien entendu, une analyse selon des critères économiques ne peut pas considérer toutes les facettes de la relation usagers-agents, mais elle permet de notre point de vue d'en mettre en relief quelques aspects importants.

Dans une première partie théorique de ce travail seront développées des hypothèses concernant la « possibilité de faire défection » des usagers, de manière à mesurer leur dépendance vis-à-vis du service public. Nous nous poserons la question de savoir dans quelles situations les institutions du service public local souhaitent adopter une stratégie de gains exclusifs, et dans quelles conditions une telle stratégie est susceptible d'aboutir.

Dans une seconde partie empirique seront regroupées et analysées les observations du Laboratoire Citoyennetés sur les gains exclusifs dans le service public local à Boromo telles qu'elles apparaissent dans plusieurs de leurs études, afin de vérifier l'approche théorique proposée dans la première partie.

Les résultats de cette analyse seront discutés dans la conclusion, qui soulèvera aussi les questions des compétences des usagers, et des conséquences d'une stratégie de gains exclusifs par rapport aux objectifs que le service public veut atteindre à l'aide de celle-ci (avec notamment le danger des effets pervers).

## GAINS EXCLUSIFS ET DÉPENDANCE DES USAGERS

---

Dans son article « Usagers et agents du service public: proposition pour l'approche d'un système complexe », Bruno Jobert affirme que le « degré de dépendance des usagers par rapport aux services offerts » est un facteur important qui détermine les stratégies des usagers vis-à-vis du service public (1992 : 50). Suivant la théorie de A. O. Hirschman sur les réactions des clients à une baisse de qualité d'un produit d'une firme ([1974], 1995), Jobert considère deux stratégies de réponse à une offre de service public de qualité jugée insuffisante : la défection (*exit*) et l'action collective, ou bien l'opposition et la prise de parole (*voice*). Selon lui, « le comportement de défection est moins coûteux et plus facile à mettre en œuvre que la construction d'une action collective » (1992 : 51), de sorte que

---

<sup>1</sup> Une première version de ce texte a été présentée dans le cadre du séminaire de J.-P. Jacob "Socio-anthropologie du service public à l'échelle locale en Afrique de l'Ouest" (IHEID, Genève, année universitaire 2010-2011).

les usagers préfèrent cette stratégie si elle est possible, ce qui est déterminé par leur degré de dépendance. Le degré de dépendance, finalement, se décline pour l'auteur selon trois critères :

- 1) le caractère monopolistique de l'offre ;
- 2) le degré auquel le service est jugé indispensable par l'utilisateur ;
- 3) la possibilité d'accéder à des services alternatifs pour l'utilisateur (1992 : 51).

Quand le producteur a un monopole, quand l'utilisateur juge que le produit est indispensable pour lui (c'est-à-dire lorsqu'il a un intérêt fort pour l'offre), et quand l'utilisateur a des ressources (financières, d'information, etc.) peu importantes, son degré de dépendance est élevé (et vice versa). En termes économiques, la dépendance peut être entendue comme une interprétation de l'élasticité de la demande, c'est-à-dire de la réactivité de la quantité demandée à des changements du prix ou aussi de la qualité du produit. Un degré de dépendance élevé serait l'interprétation d'une faible élasticité de la demande (et vice versa).

Notre proposition dans ce travail sera que le degré de dépendance des usagers peut servir non seulement à expliquer les stratégies des usagers, mais aussi celles adoptées par les agents du service public local concernant les gains exclusifs. Cette idée s'inspire de la théorie micro-économique classique, dans laquelle le comportement d'un producteur monopoliste ou en concurrence monopolistique<sup>2</sup> dépend de l'élasticité de la demande. Plus précisément, nous identifierons dans quelles conditions les agents cherchent à utiliser les gains exclusifs et dans quelles conditions de dépendance une telle stratégie peut réussir. Puis, nous proposerons une légère modification des critères pour déterminer le degré de dépendance, afin de mieux adapter la théorie au contexte burkinabè.

## **Dans quelles conditions les institutions souhaitent-elles instituer des gains exclusifs ?**

La question de savoir dans quelle situation une institution du service public souhaite utiliser une stratégie de gains exclusifs renvoie à la question du « pourquoi ». Pourquoi l'institution juge-t-elle tellement souhaitable un certain comportement des usagers qu'elle décide de conditionner l'accès à un bien ou service à ce comportement ?

Une explication mise en avant par les chercheurs du Laboratoire Citoyennetés est le désir des agents de créer une demande pour leurs services quand l'offre excède la demande sur place (voir par exemple Kaboré et *al.*, 2009 : 43, et Jacob et *al.*, 2009 : 38). Les agents du service public peuvent avoir besoin de créer leur propre demande pour justifier leurs activités quand les caractéristiques de l'offre ont été décidées de manière « top-down », c'est-à-dire quand les services ne sont pas offerts pour répondre à une demande sur place, mais parce que des décideurs politiques à l'échelle supérieure (régionale, nationale, internationale) les ont jugés souhaitables. Un exemple d'un tel déséquilibre entre offre et demande causé par des politiques « top-down » peut être observé dans le secteur de la santé dans la commune de Réo (Burkina Faso), plus précisément dans le domaine de l'accouchement. Suivant des recommandations d'organismes internationaux pour réduire la mortalité maternelle et néonatale, le ministère de la Santé burkinabè a interdit en 2004 les accouchements chez les accoucheuses villageoises pour inciter les femmes à faire naître leurs enfants dans les maternités officielles. Pourtant, les accoucheuses villageoises continuent leur pratique et beaucoup de femmes préfèrent accoucher chez elles pour des raisons diverses. Par conséquent, l'offre des services de santé dans le domaine excède la demande, et les agents de santé souhaitent que la mairie établisse

---

<sup>2</sup> Dans la construction théorique de la concurrence monopolistique, il y a plusieurs firmes dont chacune possède un monopole pour un produit, mais tous les produits sont substituables à un certain degré. Un monopoliste pur, en revanche, est seul à produire un bien pour lequel il n'y a pas de substitut.

une politique de gains exclusifs et exige une attestation d'accouchement pour obtenir un acte de naissance (ce qu'à Réo la mairie ne fait pas, voir sur le sujet Médah, 2008 : 24).

La création d'une demande est souvent la raison d'être d'un gain exclusif qui ne peut être obtenu qu'après avoir « consommé » un autre service public ou franchi une étape préliminaire du parcours administratif. Cette caractéristique est commune aux différentes situations de gains exclusifs observées par le Laboratoire Citoyennetés dans le service public local.

Cependant, il convient de noter qu'il existe d'autres motivations pour créer une demande et qu'elles peuvent conduire à l'instauration de gains exclusifs. Dans le domaine de l'aide au développement, Jacob note que les ONG pratiquent également la stratégie des gains exclusifs : « un producteur devra faire partie d'une association s'il veut avoir accès à un crédit [...], une ONG ne donnera des fonds que si un groupe de femmes est constitué ou si la communauté s'occupe de conservation du terroir... » (1995 : 219). Le développement, pour ces ONG, c'est à la fois la délivrance de crédits ou de dons, la mise en forme sociale selon laquelle ces dons ou crédits doivent être gérés et l'adoption de certains objectifs par les populations. Ces dernières dimensions doivent être réalisées par les groupes cibles en préalable à l'accès aux ressources financières. Il est probable que l'exigence de mise en forme sociale préalable correspond à plusieurs desseins, des objectifs de développement (l'associationnisme comme moyen de faire face à la pauvreté) mais aussi des objectifs gestionnaires (recherche d'économies d'échelle, en suscitant la mise en place de collectifs parce que c'est moins coûteux que d'essayer de s'approcher des individus en ordre dispersé).

Comme les observations du Laboratoire Citoyennetés à Boromo concernent toutes des cas où les gains exclusifs sont instaurés pour créer une demande pour un produit d'une structure du service public local, nous allons analyser ce type d'exemples de manière plus approfondie dans ce qui suit. La terminologie utilisée sera la suivante : le « gain exclusif » est le produit qu'on obtient à condition de faire preuve d'un certain comportement, qui dans ce cas spécifique est la consommation du « pré-requis ».

Quand la création de demande constitue la raison sous-jacente aux gains exclusifs, cela veut bien dire que le degré de dépendance de l'utilisateur pour le « pré-requis » en question est bas, car il y a besoin de l'inciter pour qu'il consomme davantage. Cela nous conduit à notre première hypothèse :

■ **Hypothèse 1 : Les agents du service public local souhaitent mettre en place des gains exclusifs quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis du pré-requis est faible.**

Avant de vérifier cette hypothèse en l'appliquant aux cas observés par le Laboratoire Citoyennetés, nous allons développer des hypothèses pour vérifier dans quelles conditions une telle stratégie est susceptible d'aboutir.

**Dans quelles conditions une stratégie de gains exclusifs peut-elle aboutir ?**

Une stratégie de gains exclusifs, désignée pour augmenter la demande pour un pré-requis, peut aboutir seulement si le gain exclusif a un poids important pour l'utilisateur, c'est-à-dire que cela vaut la peine pour lui de consommer le service pré-requis (même s'il ne le souhaitait pas initialement) pour obtenir le gain. Dans ce cas, le pouvoir de défection de l'utilisateur est faible : il ne peut ou ne veut pas renoncer au gain exclusif même s'il doit consommer le pré-requis. Ce qui nous amène à poser l'hypothèse suivante :

■ **Hypothèse 2 : Une stratégie de gains exclusifs est susceptible d'aboutir quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis du gain exclusif est relativement fort.**

A part cette condition de dépendance relativement forte pour le gain exclusif, une condition additionnelle pour le fonctionnement d'une stratégie de gains exclusifs est souvent la coopération entre différentes agences du service public local. Ceci est le cas quand le pré-requis et le gain exclusif ne sont pas produits par la même institution : l'institution « forte » (qui est en charge du gain

exclusif) doit être prête à seconder l'institution « faible » (en charge du pré-requis) en exigeant le pré-requis pour l'obtention du gain exclusif. En effet, c'est l'institution « faible » qui profite d'une stratégie de gains exclusifs, mais c'est l'institution « forte » qui décide de la mettre en place ou non. Etant donné la pluralité d'acteurs, qui ont des pouvoirs et des intérêts différents, une volonté de coopération ne peut pas toujours être supposée.

A nos deux hypothèses dérivées du degré de dépendance respectif des usagers, nous pouvons ainsi en ajouter une troisième :

- **Hypothèse 3 : Si ce sont des institutions différentes qui produisent le pré-requis et le gain exclusif, une volonté de coopération entre agences du service public local est nécessaire pour la mise en place d'une stratégie effective de gains exclusifs.**

L'existence d'une volonté de coopération est par exemple plus probable si l'institution produisant le gain exclusif gagne quelque chose en instaurant cette stratégie.

### **Adaptation des critères de dépendance au contexte burkinabè**

Afin de soutenir les trois hypothèses développées dans les sections précédentes, il est nécessaire de déterminer le degré de dépendance des usagers pour les produits concernés dans les exemples concrets qui seront analysés dans la seconde partie de ce travail. Nous l'avons vu, Jobert établit trois critères déterminant le degré de dépendance des usagers :

- 1) le caractère monopolistique de l'offre ;
- 2) le degré auquel le service est jugé indispensable par l'utilisateur ;
- 3) l'accès à des services substitués par l'utilisateur.

Le troisième critère peut poser problème dans son application concrète parce qu'il se recoupe en partie avec le premier. Plus précisément, le cadre de concurrence des producteurs détermine l'existence de services substitués, et ainsi la possibilité de substituer le produit de l'Etat par un autre. Supposons qu'un usager a des ressources importantes : il est très riche et bien connecté. Si pour un certain service l'Etat possède le monopole, et l'utilisateur juge ce service indispensable, son degré de dépendance dépend finalement de l'existence d'un service substitué. En termes de théorie économique, il est décisif de savoir si nous sommes dans un modèle de monopole pur (malgré sa richesse l'utilisateur n'a aucune possibilité de sortir du service public) ou dans un modèle de concurrence monopolistique (l'Etat a un monopole pour le service précis, mais il existe d'autres services assez similaires qui peuvent fonctionner comme alternatives). Un exemple de monopole pur serait la délivrance de pièces d'identité (non falsifiées) : aucun fournisseur privé ne peut délivrer des vraies pièces d'identité, quelle que soit la somme qu'on lui donne. Une concurrence monopolistique peut exister dans le domaine de l'éducation. L'Etat peut avoir le monopole de l'école publique gratuite, mais une offre d'écoles privées peut constituer un substitué convenable accessible aux parents qui ont plus de moyens. Pour cette raison, il serait convenable de séparer dans l'analyse du critère 3 l'existence d'un service substitué et les ressources de l'utilisateur qui lui permettent de faire recours à ce substitué ou non.

En outre, des situations typiques dans le contexte d'un pays en voie de développement peuvent compliquer la simple déclinaison du degré de dépendance selon les critères proposés. Que se passe-t-il si les ressources des usagers ne sont pas suffisantes pour accéder à l'offre de l'Etat bien qu'ils la jugent indispensable ? Peut-on définir un degré de dépendance si certains usagers n'arrivent pas à réunir les moyens nécessaires pour accéder au service en question – ce qui ferait qu'ils ne peuvent même pas se poser la question de savoir s'il est « indispensable » ou non pour eux ? Un autre fait qui complique l'analyse est que les services informels ou privés sont parfois moins chers que les services de l'Etat. Dans le secteur de la santé à Boromo, par exemple, l'offre formelle a un coût fixe, non-négociable, tandis que les paiements de l'offre informelle (la médecine traditionnelle) sont d'ordre symbolique, et flexibles selon les moyens des usagers et la relation sociale entre soigné et soignant



(Médah, 2009 : 24). Ainsi, la relation entre demande et ressources est inversée : seuls ceux qui peuvent mobiliser les moyens nécessaires ont la possibilité de demander les services publics, tandis que ceux qui ne peuvent pas n'ont pas le choix entre offre formelle et informelle<sup>3</sup>.

Pour éviter au mieux ces complications, je propose de remplacer le critère des ressources par un critère d'existence d'un substitut, c'est-à-dire d'un produit alternatif qui peut remplir la même fonction. Cette démarche résout le problème de la définition du monopole : si aucun substitut n'existe, la situation est celle d'un monopole pur. S'il y a un ou plusieurs substituts, la situation est celle d'une concurrence monopolistique, ce qui a pour effet de réduire le degré de dépendance de l'utilisateur, toutes choses égales par ailleurs. Pour résoudre le problème des différences de prix entre offres publique et privée, ce critère de l'existence de services alternatifs peut être étendu. Si un ou plusieurs substituts existent, le degré de dépendance de l'utilisateur pour le service public est plus élevé si le service public est moins cher que le substitut privé (et vice versa). Ainsi, les critères employés dans l'analyse des observations du Laboratoire Citoynetetés seront :

- 1) le caractère monopolistique de l'offre ;
- 2) le degré auquel le service est jugé indispensable par l'utilisateur ;
- 3) les substituts au service :
  - a) l'existence de services substituts ;
  - b) la différence de prix entre produit du service public et substituts privés.

En outre, il convient de toujours garder en tête pendant l'analyse qu'une raison pour la faible demande d'un service peut être causée par les coûts directs (paiements requis) et indirects (par exemple, perte de revenus potentiels des enfants quand on les envoie à l'école et non au travail) liés à sa consommation.

Dans la seconde partie de ce travail nous allons présenter et examiner les observations du Laboratoire Citoynetetés concernant la création de gains exclusifs, afin de vérifier les hypothèses proposées.

## **ETUDE DE CAS : GAINS EXCLUSIFS A BOROMO**

---

Les trois hypothèses proposées dans la première partie seront vérifiées à l'exemple de la « chaîne » de gains exclusifs observée dans la commune de Boromo. Une attestation d'accouchement est requise pour obtenir un acte de naissance, qui est ensuite le pré-requis à la scolarisation de l'enfant.

Après une description de cette « chaîne » de gains exclusifs, les différents éléments de celle-ci seront analysés pour déterminer le degré de dépendance des usagers vis-à-vis des pré-requis et gains exclusifs. A l'aide de ces résultats seront vérifiées les hypothèses proposées dans la partie théorique.

---

<sup>3</sup> Dans le cas précis étudié - celui des consultations prénatales (CPN) et des accouchements - on notera que les CPN sont gratuites (voir sur le sujet Médah, 2008 : 16) et que les accouchements sont payants mais qu'ils ne sont habituellement pas payés par les femmes. Dans les représentations partagées à la fois par le personnel médical et les femmes enceintes, le paiement de l'accouchement fait partie, selon F. Ouattara et *al.* (2009), des devoirs du mari. Il est une prestation supplémentaire dans le système de versement connu sous le nom de dot ou de "prix de la fiancée". Il donne à l'homme, en contrepartie, le droit de faire reconnaître sa paternité sur les enfants du couple et de les intégrer dans son lignage d'origine (voir sur le sujet Gruénais, 2007).



## La chaîne de gains exclusifs dans le service public local à Boromo

Dans les travaux du Laboratoire Citoyennetés, l'exemple le plus détaillé de gains exclusifs concerne la délivrance de déclarations de naissances (gain exclusif) conditionnée par la présentation d'une attestation d'accouchement (pré-requis) dans la commune de Boromo (la pratique n'est pas générale, cf. Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 8-9)

Les femmes enceintes doivent consulter les services de santé pour un suivi obstétrical régulier et accoucher dans une maternité pour obtenir une attestation d'accouchement. Dans d'autres communes, les conditions peuvent être moins contraignantes : à Réo par exemple, il est possible d'obtenir l'attestation, si la femme qui a accouché à la maison ou chez les accoucheuses villageoises a suivi des consultations régulières pendant la grossesse. Ces conditions sont conçues afin de permettre un bon suivi médical de la grossesse, mais aussi pour réduire la concurrence que présentent les accoucheuses villageoises traditionnelles pour les formations sanitaires.

Selon la loi burkinabè, les parents sont censés faire une déclaration de naissance auprès des services de l'état civil dans les deux mois suivant la naissance de l'enfant. Ils peuvent ensuite obtenir un acte de naissance sans autres conditions conformément à la loi (article 108 du Code de la personne et de la famille). Néanmoins, certains services de l'état civil, notamment la mairie de Boromo, mettent en place une version « hypercorrecte » de l'accès à l'acte de naissance et exigent la présentation d'une attestation d'accouchement et/ou des pièces d'identité des parents avant de délivrer l'acte (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 7).

A ce premier élément de gains exclusifs dans le service public local s'en ajoute un deuxième : les attestations d'accouchement sont nécessaires pour obtenir un acte de naissance, et celui-ci sert en théorie de pré-requis pour la scolarisation des enfants (gain exclusif, Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 14). Les directeurs des écoles publiques sont censés exiger la présentation de l'acte de naissance à l'inscription de l'enfant. Toutefois, pour augmenter leurs effectifs de classe et pour ne pas pénaliser les élèves dont les parents n'ont pas fait les démarches administratives nécessaires, les écoles acceptent souvent des élèves sans ce document. Le problème se pose ensuite pour l'admission au concours pour l'entrée en 6<sup>e</sup> : un enfant dont l'acte de naissance n'a pas été établi jusqu'en juillet de la deuxième année de sa scolarité n'y sera pas admis, et ne pourra donc pas s'inscrire dans un lycée public ni bénéficier d'une bourse de l'Etat pour la poursuite de son éducation. Comme la plupart des parents n'ont pas les moyens nécessaires pour payer un lycée privé, cela veut dire que la négligence d'établir l'acte de naissance à temps entraîne une fin prématurée de l'éducation de certains enfants (Laboratoire Citoyennetés : 12, 22).

## Gains exclusifs et dépendance des usagers à Boromo

Pour vérifier nos deux premières hypothèses, nous allons essayer de déterminer dans ce qui suit le degré de dépendance des usagers boromolais pour les trois services concernés dans cette chaîne de gains exclusifs : attestation d'accouchement (ou bien suivi médical de la grossesse, qui permet d'obtenir cette attestation), acte de naissance et scolarisation. Si notre première hypothèse est correcte, la dépendance vis-à-vis des attestations d'accouchement et des actes de naissance devrait être faible, puisque les agents du service public ont souhaité et créé des gains exclusifs. Pour vérifier la deuxième hypothèse, nous regarderons si la stratégie de gains exclusifs marche bien pour les éléments de la chaîne où la dépendance est élevée (et vice versa).

### Attestation d'accouchement ou suivi médical de la grossesse

Concernant l'intensité de la demande pour l'accouchement à la maternité et le suivi médical de la grossesse, les observations ne permettent pas de tirer une conclusion nette : d'une part, Médah observe dans son étude du système de santé à Boromo de 2009 que dans les représentations populaires les formations sanitaires ont une bonne réputation pour les accouchements. Bien qu'il y

ait un certain pluralisme médical, combinant éléments traditionnels et modernes dans le traitement, « la majorité des femmes accouchent à la maternité [et] [c]elles qui accouchent – généralement par accident – hors centre de santé sont amenées ensuite dans une formation sanitaire » (2009 : 24). Ces observations font la preuve de l'existence d'une forte demande de l'accouchement à la maternité, et indiquent un degré de dépendance élevé pour l'accouchement à la maternité.

D'autre part, un document du Laboratoire Citoyennetés concerné principalement par les services de l'état civil à Boromo constate que « beaucoup de femmes enceintes continuent de se soustraire totalement aux suivis médicaux » (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 9), ce qui suggère une faible demande et un faible degré de dépendance des usagers. A première vue, ces observations apparaissent contradictoires avec celles du rapport de R. Médah, mais il existe deux possibilités pour les réconcilier.

Premièrement, il est possible que la demande de soins autour de la grossesse soit une demande sélective. Selon Jacob et *al.*, cette situation « paraît inhérente aux rapports des bénéficiaires aux biens collectifs en Afrique de l'Ouest » (2007 : 103). Il est pensable que les femmes enceintes décident de ne pas suivre le parcours médical entier prévu par les services de santé modernes. Elles entreraient dans le système ponctuellement au moment de la naissance (que la plupart de femmes de Boromo réalisent dans les maternités selon Médah), mais sans se présenter aux suivis pré- et post-nataux. Ceci soulève la question des compétences des usagers, c'est-à-dire des « moyens (connaissances générales, aptitudes) pour comprendre et intégrer l'univers de référence du service public » (Jacob et *al.*, 2007 : 120), et dans le cas précis leur compréhension du parcours de soins autour de la grossesse et de l'importance de chaque étape de celui-ci. Les témoignages d'usagers à Boromo montrent une logique « administrative » et non médicale derrière la décision d'accoucher à la maternité :

« Ici tout le monde accouche à la maternité. [...] A la maternité on te donne un papier et tu vas à la préfecture. C'est important de faire la déclaration car si l'enfant grandit il va faire l'école et après ce sera trop tard pour le faire. Sans l'attestation d'accouchement, on ne peut pas faire la déclaration » (C. Bani, femme, Boromo, cf. Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 9).

Cette usagère a intériorisé le fonctionnement administratif, mais elle n'a peut-être pas intériorisé les raisons médicales derrière un suivi régulier de la grossesse. L'hypothèse d'un usage ponctuel de l'offre de santé au moment de la naissance est en accord avec l'observation plus générale d'une « faible et surtout tardive fréquentation des services de santé » (Jacob et *al.*, 2007 : 67).

Une deuxième explication pour les apparentes contradictions constatées pourrait être simplement temporelle. L'étude du Laboratoire Citoyennetés sur l'état civil est parue en juillet 2008, tandis que l'étude de Médah sur le système de santé à Boromo est parue en juin 2009. Sous l'hypothèse que les observations décrites dans ces travaux ont été faites à des moments différents, il est possible que le comportement des usagers ait changé entre les deux recherches. Un accroissement de la demande pour les soins biomédicaux dans le domaine de l'accouchement serait aussi en accord avec l'observation de Jacob et *al.* sur « l'évolution positive des représentations sociales concernant la biomédecine » (2007 : 68).

Selon les critères définis dans la première partie de ce travail, y-a-t-il une forte dépendance des usagers vis-à-vis du suivi médical de la grossesse (dont le symbole en papier est l'attestation d'accouchement) ? Une certaine dépendance peut résulter des faits que l'offre de santé moderne, et le suivi de la grossesse selon les pratiques de la biomédecine est un monopole de l'Etat à Boromo, puisqu'il n'existe pas d'hôpital privé moderne<sup>4</sup>, et qu'il n'y a pas possibilité de substituer le service de l'accouchement, puisqu'il n'y a pratiquement plus d'accoucheuses traditionnelles à Boromo

---

<sup>4</sup> Médah (2009) n'en mentionne aucun.

(Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 9). Cependant, la totalité du service ne semble pas être jugé indispensable par les usagers, puisqu'apparemment un nombre important de femmes ne se présentent pas aux services de santé pour le suivi de leur grossesse, mais seulement pour la naissance. Selon Médah, les formations sanitaires ont une bonne réputation parmi la population de Boromo et traitent efficacement les accouchements. Les usagers ont recours à la biomédecine et non à la médecine traditionnelle dans ce domaine. En ce qui concerne le suivi médical de la grossesse, au contraire, il n'y a pas de témoignage d'usager qui mentionne la nécessité de celui-ci pour une raison autre que l'obtention de l'attestation de naissance. La demande faible du suivi médical pourrait être due au coût de ce traitement, mais aucun témoignage ne mentionne ceci comme problème. Une autre raison pourrait se trouver dans les représentations locales: si les femmes ne considèrent pas la grossesse comme une maladie, elles ne voient pas de raison pour consulter un agent de santé pour son suivi. Ainsi, il est difficile de tirer une conclusion nette, mais il semble que le degré de dépendance est plutôt fort pour l'accouchement à la maternité, et plutôt faible pour le suivi médical autour de la grossesse.

### **Actes de naissance**

Dans les faits, on observe que la plupart des usagers n'établissent pas les actes dans les délais prévus par l'administration, mais commencent à entreprendre les démarches nécessaires seulement quand il s'agit d'avoir accès à un service conditionné par la présentation d'un acte de naissance (Jacob et *al.*, 2007 : 105). Bien que le service public ait un monopole dans la délivrance d'actes de naissances, et qu'il n'existe pas de substitut, le degré de dépendance paraît assez faible, puisque les usagers n'attachent que très peu d'importance à ce document. Ils ne le jugent pas indispensable. Ils le jugent utile seulement quand il s'agit d'obtenir un autre service. Comme dans le cas du suivi médical de la grossesse, cette faiblesse de la demande semble liée à un manque de compétences des usagers : ils ne voient pas l'intérêt de demander l'acte de naissance et ne cherchent à l'obtenir que lorsque l'accès à certains services indispensables les oblige à le faire. En conséquence, ils adoptent une stratégie de demande sélective en faisant les démarches pour obtenir l'acte de naissance au moment où ils en ont besoin pour autre chose.

### **Scolarisation**

La demande de scolarisation est très élevée à Boromo : Le fait de mettre son enfant à l'école accomplit une fonction de justice entre générations, et l'éducation est perçue comme le meilleur moyen d'assurer cette justice. Même si les classes sont parfois bondées avec plus de 100 élèves et les enseignants ne peuvent pas fournir une éducation de qualité dans ces conditions, les parents s'opposent à des mesures telles qu'une limitation des effectifs (Jacob et *al.*, 2007 : 43). La scolarisation des enfants est considérée comme indispensable par la majorité des parents. L'Etat a un monopole pour l'école publique, pour lequel il existe peu de substituts : dans la circonscription d'éducation de base de Boromo I, il y a quinze écoles publiques et deux écoles privées franco-arabes (Jacob et *al.*, 2007 : 39). L'étude du Laboratoire Citoyennetés sur les services publics locaux à Boromo ne mentionne pas les frais de scolarité des écoles privées, mais on note que les effectifs moyens sont beaucoup moins élevés pour les écoles privées (20 élèves par classe) que pour les écoles publiques (60 élèves par classe) en 2005 (Jacob et *al.*, 2007 : 43). Il y a donc apparemment une demande moins forte pour les écoles privées que pour les écoles publiques, ce qui peut être lié aux « querelles idéologiques » (Jacob et *al.*, 2007 : 39) autour de l'orientation religieuse des écoles franco-arabes. Nous en déduisons que beaucoup de parents à Boromo ne perçoivent pas l'école privée comme un substitut adéquat et/ou accessible. Ainsi, le degré de dépendance des usagers vis-à-vis l'école publique est très élevé.

## Vérification des hypothèses théoriques à partir des observations à Boromo

### ■ Hypothèse 1 : Les agents du service public local souhaitent mettre en place des gains exclusifs quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis du pré-requis est faible.

Dans l'analyse des observations du Laboratoire Citoyennetés, nous avons pu remarquer que le degré de dépendance des usagers est plutôt fort pour l'accouchement à la maternité, mais faible pour le suivi médical autour de la grossesse. Du fait de la demande forte et sélective pour l'accouchement à la maternité, l'hypothèse ne s'applique pas. Néanmoins, l'hypothèse est partiellement confirmée si les agents de la santé souhaitent instaurer le gain exclusif pour inciter les usagers à suivre un parcours de soins plus régulier.

Concernant les actes de naissance, le degré de dépendance est assez faible, ce qui permet de tirer une conclusion positive plus nette sur la validité de notre première hypothèse.

### ■ Hypothèse 2 : Une stratégie de gains exclusifs est susceptible d'aboutir quand le degré de dépendance des usagers vis-à-vis du gain exclusif est relativement fort.

Dans le cas du gain exclusif des actes de naissance, pour lesquels la dépendance des usagers est faible, la stratégie ne devrait pas très bien aboutir si cette hypothèse est correcte. Selon une étude du Laboratoire Citoyennetés, « beaucoup de femmes enceintes continuent de se soustraire totalement aux suivis médicaux » (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 9) et rencontrent ensuite des difficultés pour enregistrer leurs enfants à l'état civil (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 9), ce qui témoigne d'un fonctionnement limité de la stratégie de gains exclusifs. Parce que les usagers ne jugent pas indispensable l'acte de naissance (au moins quand l'enfant est jeune), beaucoup d'entre eux ne suivent pas l'itinéraire permettant d'avoir accès au gain exclusif prévu.

Concernant la scolarisation, pour laquelle le degré de dépendance est élevé, la stratégie devrait bien aboutir pour soutenir notre hypothèse. Cependant, on observe des irrégularités : dans une des écoles publiques, par exemple, 20 pour cent des enfants scolarisés n'ont pas d'acte de naissance (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 22). Ces irrégularités, qui témoignent de problèmes de fonctionnement de la stratégie de gains exclusifs, peuvent être attribuées en partie au manque de compétences des usagers (qui ne respectent pas les délais administratifs prévus, ce qui complique l'obtention des pièces d'état civil, cf. Jacob et *al.*, 2007 : 121), et en partie au manque d'une exigence stricte de la part des écoles concernant la présentation des actes de naissance. Ainsi, il est difficile de tirer des conclusions nettes sur la validité de la deuxième hypothèse, car l'impact des effets externes ne peut pas être déterminé très clairement.

### ■ Hypothèse 3 : Si ce sont des institutions différentes qui produisent le pré-requis et le gain exclusif, une volonté de coopération entre institutions du service public local est nécessaire pour la mise en place d'une stratégie effective de gains exclusifs.

Dans le cas de la « chaîne » de gains exclusifs de Boromo, ce sont trois institutions différentes qui produisent les services concernés : les formations sanitaires, la mairie et les écoles. Pour le premier élément de la chaîne, la volonté de coopération de l'agence « forte » (la mairie, qui produit le gain exclusif) est très élevée. La mairie de Boromo établit une « version hypercorrecte » de l'accès à la déclaration de naissance en exigeant toujours la présentation d'une attestation de naissance (Laboratoire Citoyennetés, 2008 : 8). Les raisons du fonctionnement imparfait de cette politique de gains exclusifs se trouvent donc plutôt dans la faible dépendance des usagers par rapport aux actes de naissance.

Dans le deuxième élément de la chaîne, cependant, la volonté de coopération est moins prononcée. En théorie, les écoles primaires (les agences « fortes » ici) devraient exiger la présentation de l'acte de naissance à la scolarisation d'un enfant. Comme mentionné plus haut, il est très commun que les écoles acceptent des élèves sans acte de naissance afin d'augmenter le nombre d'élèves inscrits et pour ne pas pénaliser les enfants. Dans ce cas, les objectifs des écoles (des effectifs élevés et l'accès à

l'éducation pour tous les enfants) ne sont pas compatibles avec les intérêts de la mairie de pénaliser fortement les usagers qui ne se comportent pas conformément au parcours biomédical souhaité. Suivant leurs propres intérêts, les écoles ferment un œil sur la non-présentation de l'acte de naissance lors de la scolarisation. Ceci entrave le fonctionnement de la politique de gain exclusif malgré la forte dépendance des usagers pour la scolarisation, ce qui confirme notre troisième hypothèse.

## CONCLUSION

---

L'analyse des observations du Laboratoire Citoyennetés sur les politiques de gains exclusifs dans la commune de Boromo permet de soutenir la validité des hypothèses sur le degré de dépendance des usagers et la volonté de coopération entre institutions proposées dans la partie théorique de ce travail. Il reste parfois un certain flou sur les effets exacts des stratégies de gains exclusifs ainsi que sur les raisons pour lesquelles les usagers décident de demander ou non un service public. Pour apporter une réponse plus exacte à ces questions, il faudrait mener un travail de terrain sur la question précise des gains exclusifs afin d'obtenir les informations spécifiques nécessaires. Il serait par exemple envisageable de demander aux agents du service public s'ils ont observé un changement dans le comportement des usagers depuis l'introduction des gains exclusifs, et de demander aux usagers les raisons principales pour lesquelles ils décident de consommer un certain service. Néanmoins, les observations accessibles ne contiennent pas d'éléments contredisant les hypothèses proposées, ce qui permettrait de les garder comme hypothèses de travail.

Une autre observation qui a été faite à plusieurs reprises au cours de notre travail et qui mérite d'être évoquée est la relation étroite entre demande d'un service public, degré de dépendance et compétences des usagers. Le fait que les usagers ne jugent pas indispensable un certain service, et que leur degré de dépendance soit donc faible, résulte souvent de leur manque de compétences pour saisir le sens qu'a la prestation (par exemple, le suivi médical de la grossesse ou la possession des pièces d'état civil). Cette observation confirme le constat de Jacob et *al.* sur le fait qu'il « *n'y a pas d'usage social du service public* » (2007 : 120) et que les agents tendent à opter pour une stratégie de gains exclusifs qui - face aux faibles compétences des usagers - est moins compliquée à mettre en œuvre puisqu'elle ne requiert pas des explications. Ainsi, on peut penser que les stratégies de gains exclusifs fonctionnent comme un substitut pour un usage social du service public.

Une dernière remarque importante concerne une question qui n'a pas été beaucoup abordée au cours de ce travail : l'impact des stratégies de gains exclusifs sur la demande et sur la quantité des services consommés. Par exemple, la stratégie qui conditionne la délivrance des actes de naissance à la présentation de l'attestation de naissance, conduit-elle à une augmentation de la demande pour le suivi médical de la grossesse (parce que les usagers font l'effort additionnel nécessaire pour obtenir l'attestation), ou bien à un ralentissement de la distribution universelle des pièces d'état civil (parce que les usagers ne peuvent pas présenter l'attestation) ? Il est clair qu'un non-aboutissement d'une stratégie de gains exclusifs présente le danger d'effets pervers, c'est-à-dire de conséquences non désirées ou contre-productives. En plus de ne pas atteindre l'objectif d'accroître la demande pour le service pré-requis, cette stratégie réduirait la consommation du gain exclusif, ce qui est contraire aux intérêts de l'Etat. L'approche qui consiste à considérer, en suivant Jobert (1992), le degré de dépendance des usagers comme variable clé serait aussi prometteur pour l'analyse des effets pervers. Selon la théorie micro-économique, une politique (par exemple, de taxation) induit le moins de distorsions quand l'élasticité de la demande pour le produit en question est faible. Appliquée au cas des gains exclusifs, cette théorie prédirait que le risque de causer des effets pervers est d'autant plus élevé que la dépendance des usagers pour le gain exclusif est faible. Etant d'une importance cruciale pour les politiques publiques, la question des effets pervers constituerait une piste intéressante pour des recherches futures sur la question des gains exclusifs.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- Gruénais, Marc-Eric (2007), L'anthropologie sociale est-elle soluble dans ses « nouveaux objets ». Le cas des études en socio-anthropologie de la santé, Communication au Colloque de l'Apad, Tervuren, 11 p.
- Hirschman, Albert O. ([1974], 1995), *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard
- Jacob, Jean-Pierre (1995), « La socio-anthropologie européenne face aux organisations paysannes ouest-africaines ». In Haubert, M. et M. Bey (dir.). *Les paysans peuvent-ils nourrir le tiers-monde ?* Paris, Publications de la Sorbonne, pp. 215-231.
- Jacob, Jean-Pierre, Issouf Héma, Malo Houodié, Rachel Médah, Sayouba Ouédraogo (2007), Les services publics à l'échelle locale. Education primaire, action sociale, santé et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (province des Balé, Burkina Faso). Étude Recit n°17. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Jacob, Jean-Pierre, Peter Hochet, Hélène Chéron, Mahamadou Diawara, Issouf Héma, Romaine Konseiga, Rachel Médah (2009), L'action publique dans la commune de Réo (Sanguié, Burkina Faso). Surpolitisation et sur-personnalisation des institutions locales. Étude Recit N°. 26. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Jobert, Bruno (1992), « Usagers et agents du service public : proposition pour l'approche d'un système complexe ». In Chauvière, Michel et Jacques T. Godbout (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*. Paris, L'Harmattan, pp. 41-60.
- Kaboré, Armand Joseph, Romaine Konseiga et Aïcha Boro (2009), Laboratoire Citoyennetés : Assemblée générale 2009. Rapport général (22, 23 et 24 février 2010). Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Laboratoire Citoyennetés (2008), L'amélioration des services de l'état civil dans la commune de Boromo (Burkina Faso). Un récapitulatif des étapes et des leçons pour le Laboratoire Citoyennetés. Capitalisations n°1. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Médah, Rachel (2008), Analyse du système de santé dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Étude Recit n°21. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Médah, Rachel (2009), Étude approfondie du système de santé dans la commune de Boromo (province des deux Balé, Burkina Faso). Étude Recit n°28. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés.
- Ouattara, Fatoumata, Bouma Fernand Bationo, Marc-Eric Gruénais (2009), « 'Pas de mère sans mari'. La nécessité du mariage dans les structures de soins à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Autrepart*, 52 : 81-94.

# Études Recit

---

Mai 2011

- Étude n° 1 L'organisation des chances de vie dans la décentralisation burkinabè. Programme de recherche RECIT, 2004, 16 p.
- Étude n° 2 Les investissements des ruraux en milieu urbain. L'exemple des lotissements à Boromo et Siby (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Delphine Langlade, J.-P. Jacob, 2004, 43 p.
- Étude n° 3 La mobilisation physique et financière dans le cadre du développement local : Exemples pris dans les provinces du Bazéga, du Boulgou et du Zoundwéogo (Centre-Sud du Burkina Faso) Maurice Yaogo, 2004, 51 p.
- Étude n° 4 La mobilisation financière dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Tonguin Sawadogo, 2004, 42 p.
- Étude n° 5 Les prélèvements locaux dans la commune de Boromo : Une analyse des perceptions et des pratiques d'acteurs, Mahamadou Diawara, 2004, 19 p.
- Étude n° 6 Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè, Jean-Pierre Jacob, 2005, 27 p.
- Étude n° 7 Les prélèvements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême ouest Burkina Faso), Mahamadou Zongo, 2005, 28 p.
- Étude n° 8 « L'État n'est le père de personne ! ». Étude longitudinale de la mise en œuvre d'un lotissement dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso). 1<sup>ère</sup> partie (2002-2005), J.-P. Jacob, J. Kieffer, L. Rouamba, I. Hema, 2005, 57 p.
- Étude n° 9 La grandeur de la cité. Migrations et reproduction politique dans trois villages moose de la vallée du Mouhoun (Burkina Faso), Luigi Arnaldi di Balme, 2006, 46 p.
- Étude n° 10 Partenaires ou citoyens ? La parafiscalité à Dédougou (Province du Mouhoun, Burkina Faso), Mahamadou Diawara, 2006, 23 p.
- Étude n° 11 Approche sociologique de l'offre et de la demande de soins de santé. L'exemple des injections dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), Rachel Médah, 2006, 23 p.
- Étude n° 12 La question de l'équité dans l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Le point de vue de quelques infirmiers et membres des comités de santé, Valery Ridde, 2006, 36p.
- Étude n° 13 « Si tu as les feuilles, tu fais la loi ! » Représentations et pratiques des jeunes Ouagalais pendant la campagne présidentielle de 2005 (Burkina Faso), Julien Kieffer, 2006, 20 p.
- Étude n° 14 Un unanimisme politique presque parfait. Les élections municipales du 23 avril 2006 dans trois communes de la province des Balé (Centre-ouest, Burkina Faso), Jean-Pierre Jacob, 2006, 38 p.
- Étude n° 15 Citoyenneté locale et citoyenneté formelle. La délivrance des pièces d'état civil à Boromo (province des Balé) et à Réo (province du Sanguié), Houodié Malo, Rachel Médah, 2007, 46 p.
- Étude n°16 De la cour à la rue. Ethnographie de l'assainissement dans deux petites villes du Burkina Faso (Réo, Boromo). Anne-Lise Granier, Issouf Hema, Peter Hochet, 2007, 49 p.
- Étude n°17 Les services publics à l'échelle locale. Éducation primaire, action sociale, santé, et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (Province des Balé, Burkina Faso). Jean-Pierre Jacob, Issouf Héma, Peter Hochet, Malo Houodié, Rachel Médah, Sayouba Ouédraogo, 2007, 133 p.
- Étude n°18 Le « prix de la vie ». Impôts et taxes dans la commune de Sirakorola (Cercle de Koulikoro, Mali). Mahamadou Diawara, 2007, 27 p.
- Étude n°19 La communalisation intégrale au Burkina Faso. Élections municipales et reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou, Mahamadou Diawara, 2007, 18 p.
- Étude n°20 Gestion des déchets et assainissement à Fada N'Gourma : deux réalités, un récit. Laure Albigès, 2007, 39 p.



- Étude n°21 Analyse du système de Santé de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Rachel Médah, 2008, 37p.
- Étude n°22 Problèmes sociaux et assistance publique à Réo (pays Iyè, Burkina Faso), Malo Houodié, 2008, 35p.
- Étude n°23 Les services de l'assistance publique. L'exemple de Koudougou, Salam Kassem, 2008, 35p.
- Étude n°24 Les services de l'eau dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Romaine Konseiga, 2008, 30p.
- Étude n°25 L'éducation primaire dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Issouf Héma, 2008, 35p.
- Étude n°26 L'action publique dans la commune de Réo (Sanguié, Burkina Faso). Surpolitisation et sur-personnalisation des institutions locales, Jean-Pierre Jacob et alii, 2009, 51p.
- Étude n°27 Dynamiques locales et gouvernance politique dans la commune de Réo, Mahamadou Diawara, 2009, 30p.
- Étude n°28 Étude approfondie du système de santé dans la commune de Boromo (province des Balé), Rachel Médah, 2009, 29p.
- Étude n°29 Profils et conditions de travail des enseignants des écoles bilingues et classiques dans la ville de Koudougou (province du Boulkiemdé, Burkina Faso). Une analyse comparative, Geoffroy Nanéma, 2009, 61 p.
- Étude n°30 L'infirmier, l'instituteur, l'agent social. Jean-Pierre Jacob et al., 2009, 55 p.
- Étude n°31 « La société civile n'est pas mieux que les politiciens ! ». L'atterrissage des politiques de bonne gouvernance au Burkina Faso, Jean-Pierre Jacob, 2010, 33 p.
- Étude n°32 L'appropriation privée d'un espace public. L'exemple du Grand marché de Ouahigouya (Burkina Faso), Pierrick Leu, 2010, 28 p.
- Étude n°33 L'inachèvement juridique et institutionnel et ses conséquences sur le développement, Bruno Fako Ouattara, 2010, 28 p.
- Étude n°34 L'usage des gains exclusifs dans le service public burkinabè. Réflexions autour de la dépendance des usagers, Julia Seiermann, 2011, 14 p.
- Étude n°35 Valoriser les compétences en milieu rural burkinabè. Étude d'un projet de coopération inspirée de la sociologie de la traduction, Lucia Bordone, 2011. En préparation
- Étude n°36 Reconnaître les droits fonciers ruraux. Le cas des communes de Padéma et Samoroguan (Burkina Faso), Luigi Arnaldi et alii. En préparation.
- Étude n°37 L'action publique dans la régulation de l'accès aux ressources et à la terre. 2 exemples à Samoroguan (Burkina Faso), Luigi Arnaldi et alii. En préparation.
- Étude n°38 Anthropologie des régimes de citoyenneté. Le cas du Burkina Faso, Peter Hochet, 36 p. En préparation.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Direction du développement  
et de la coopération DDC**